Certification professionnelle Vendeur-agenceur de cuisines et salles de bains

Le titulaire du TC vendeur-agenceur de cuisines et salles de bain maîtrise les savoir-faire suivants :
Maîtriser la fonction vente dans sa globalité, en tenant compte des spécificités des secteurs de la cuisine, salle de bains et rangement
Concevoir un projet d'agencement, intégrant les contraintes techniques, spatiales et budgétaires du client.
Gérer et suivre un projet, de la conception à la livraison du chantier.
Gérer un chantier avec les différents corps d'état.
Participer au développement commercial de son point de vente.

Informations clés :

Durée de la formation : 18 mois

Accessible après : CAP, Bac pro ou titre équivalent du même secteur

Nature du diplôme : certification AFPIA

Source : Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Les débouchés

la formation Certification professionnelle Vendeur-agenceur de cuisines et salles de bains vous permet de postuler à des postes comme Agenceur/euse

Les établissements

- 2 établissements sur toute la France
- 2 établissements en formation continue
- 2 établissements en formation apprentissage
- 2 établissements en formation professionnalisation

logo

© www.metiers-foret-bois.org